

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

L'Étendard et le Pays gardent un respectueux silence vis-à-vis du Moniteur. La Patrie semble craindre de se laisser entraîner par le courant libéral. M. Dréolle, qui « fait taire aujourd'hui ses impressions pour formuler bientôt son opinion, » commence pourtant à réagir à propos du droit de réunion :

« Quant au droit de réunion inscrit dans la lettre impériale, il faut en attendre la réglementation annoncée avant de savoir s'il s'agit d'un développement logique donné à des libertés inscrites dans de récentes lois ou d'un retour à des prérogatives si facilement contraires à nos mœurs et aux intérêts de l'ordre public. »

M. Limayrac, dans le Constitutionnel, s'écrie :

« Napoléon III aura eu la double gloire d'être, comme nous l'avons dit souvent, le restaurateur de l'ordre et le fondateur de la liberté en France. La nation accueillera avec confiance et saluera avec joie l'acte libéral qui va marquer une nouvelle date dans l'histoire d'un grand règne. »

La France publie, en tête de ses colonnes, un article intitulé : *Les Réformes libérales*, dans lequel elle résume en ces termes les mesures nouvelles :

« Nous ne craignons pas de nous tromper en disant que le pays y verra un nouveau progrès et attendra avec confiance l'expérience qui va se faire dans la pratique de la liberté constitutionnelle.

- » La présence des ministres à la Chambre ;
- » Le droit d'interpellation ;
- » La liberté de la presse ;
- » Le droit de réunion ;

» Telles sont les réformes que l'Empereur a spontanément accordées. Elles révèlent une fois de plus cet esprit de haute prévoyance qui a toujours si bien compris les besoins de son temps et les vœux légitimes de l'opinion publique, et si elles répondent dans leur application pratique au programme impérial, elles marqueront une ère nouvelle dans le développement de nos institutions. »

La Liberté approuve également « la réforme », et, sans entrer dans les détails, envisage dans son unité le grand fait qui se produit :

« C'est un grand fait dans notre pays, où la résistance aveugle est le point d'honneur des gouvernements, que de voir un chef d'Etat entrer spontanément et résolument dans la voie des concessions libérales.

» C'est un grand fait devant l'Europe qu'une restauration, même partielle, de nos libertés, au moment où l'on disait la France irritée, jalouse et affaiblie. C'est un grand exemple à l'Europe, et la France n'est pas habituée à donner des exemples sans qu'ils soient suivis.

» Après avoir rendu cet hommage légitime au souverain, nous serions ingrats si nous ne rappelions pas l'attitude ferme et modérée des quarante-six députés qui ont voté l'an dernier un amendement favorable à l'extension des libertés publiques. »

Le directeur politique du Siècle prend aujourd'hui la plume pour regretter la suppression

de l'Adresse. Ce regret est d'autant plus remarquable qu'il doit être, de la part de M. Havin, complètement désintéressé. Mais si nous sommes d'accord avec le Siècle pour reconnaître les inconvénients graves que peut offrir la juridiction correctionnelle en matière de presse, nous nous séparons complètement de lui lorsqu'il formule une opinion aussi peu favorable à la dignité des écrivains :

« C'est pourquoi, à défaut du jury, nous préférons encore l'intervention administrative, qui offrirait à la presse une certaine garantie dans la responsabilité morale des fonctionnaires qui avaient juridiction sur elle. »

Le Siècle termine par cette déclaration qui semble être la préface d'un programme politique :

« Qu'il nous soit permis de dire, en terminant, que nous n'avons pu lire sans un profond sentiment de tristesse cette phrase de la lettre impériale qui présente les concessions faites par le décret du 20 janvier comme le couronnement de l'édifice. Nous croyons, nous sentons qu'il y aurait d'autres mesures à prendre pour établir sur des bases solides et durables la liberté promise. »

**On lit dans le Monde :**

Le droit d'interpellation ne peut être exercé qu'avec l'assentiment de deux bureaux du Sénat ou de quatre bureaux du Corps-Législatif. Les interpellations ne sont donc possibles que si elles conviennent à une portion notable des deux assemblées. Sans doute, la discussion de l'Adresse s'est quelquefois engagée dans d'inutiles récriminations, et la majorité du Corps-Législatif ne s'est pas toujours attachée à la

régler d'une façon utile. Cependant la discussion de l'Adresse a souvent jeté des lumières sur la situation intérieure et sur les sentiments du pays. Nous n'avions pas sollicité le décret du 24 novembre 1860; nous ne jugeons pas qu'il soit révoqué sans inconvénient dans les circonstances actuelles. Les habitudes du Corps-Législatif sont changées. Il lui reste la discussion du budget. Nous avons toujours pensé que le vote du budget suffisait à une assemblée pour lui assurer sa part d'influence dans les affaires de l'Etat. Nous nous plaignions de la présentation tardive du budget; elle venait en quelque sorte à la fin d'une session, quand beaucoup de temps avait déjà été perdu. Mais n'était-ce pas la faute du gouvernement, qui, au lieu de faire distribuer le projet de loi sur le budget le lendemain de l'ouverture du Corps-Législatif, laissait le temps s'écouler inutilement? La discussion du budget amènera les questions qu'on évince de l'Adresse, non pas toutes et dans la même étendue, mais celles qui touchent à nos plus vifs intérêts. L'opposition proprement dite est par là déchu de son importance isolée; il lui faudra s'entendre avec les divers groupes de la majorité. Tant de discours ne sont pas nécessaires; et l'on sait bien que quelques-uns seulement ont le privilège de poser les questions.

Dans les diverses parties du budget sont comprises, par voie directe ou indirecte, toutes les questions qui intéressent la France. C'est donc là que se portera la discussion. Pour notre compte, nous avons toujours désiré que la discussion vraiment politique ne fût abordée qu'à propos du budget, parce que,

un compte! un compte! Il y a bien besoin de comptes avec des officiers de marine.

Des instructions analogues étaient données par les voisins à leurs envoyés respectifs. L'on remarquait la corpulente veuve Bellot ruisselant de sueur, sa voisine et sa rivale en tous points Mme Colifichet, marchande de comestibles, M. Sigres le quincailler, et l'illustre M. Egasse, le débitant de *omni re scibili et quibusdam aliis*; Egasse, le Pic de la Mirandole du commerce local, l'ennemi de la spécialité, l'homme universel qui a compris son temps et son pays en épargnant au marin pressé la peine de sortir de son magasin et de s'adresser à aucun autre industriel. On conçoit que les étrangers, et les étrangers sont (ou pour mieux dire étaient) les fidèles pratiques de l'intelligent courtier et commissionnaire acheteur. Faut-il parler des tailleurs, chemisiers, libraires, et *tutiquanti* mis en émoi par le brusque départ de *la Sabine*? Non, la nomenclature serait trop longue; mais on s'apercevait que tout ce peuple de fournisseurs n'avait qu'un but, celui de ne point mécontenter les officiers de la corvette qui partait pour trois ans, sans payer, peu importait, le crédit des marins est illimité.

La confiance, est telle que certains marchands dé-

**PEURLEBTON.**

## LE TABLEAU DE LA MER

Par G. DE LA LANDELLE.

BREST.

(Suite.)

Julien ne revenait pas de son étonnement : le langage singulier des personnes qui passaient près de nous, la bienveillance évidente de chacun pour qui-conque portait un uniforme ou une casaque maritime, les us et coutumes du gaillard-d'avant transportés en permanence dans cette ville où tout le monde semblait se connaître, ou du moins faire partie d'une vaste confrérie dont le mot de ralliement était toujours un terme marin; puis le concours de circonstances qui l'avaient rendu témoin coup sur coup de deux scènes dont les moindres détails l'avaient frappé; tout cela lui inspirait un véritable intérêt.

J'étais heureux et fier d'être le conducteur d'un étranger si intelligent et si impressionnable. Il avait saisi la physionomie de notre cité. J'étais sûr qu'en

retournant à Paris il ne se contenterait pas de dire en parlant de Brest : c'est une ville de trente mille âmes, à rues grimpantes, et passablement alignées dans le quartier neuf, tortueuses dans les autres, peuplée de matelots, et remarquable par son arsenal; sa rade est grande, et le goulet qui communique avec l'Océan est fort étroit; on voit dans son port des vaisseaux de toutes grandeurs; j'en ai remarqué d'extrêmement gros. »

Telle est d'ordinaire la manière dont les touristes prouvent qu'ils ont parcouru le monde. Que n'apprennent-ils par cœur le dictionnaire de Vosgien ?

Quelques-uns cependant se placent au point de vue du trottoir ou du réverbère. Une population est jugée en dernier ressort, quand ils ont déclaré leur opinion sur l'éclairage et le pavage !

Les commis-voyageurs ont une classification à eux. D'abord une ville est bonne ou mauvaise, selon qu'on s'y défait facilement ou difficilement de leur article. Secondement, suivant qu'on y dîne plus ou moins convenablement à table d'hôte.

Julien ne maugréa pas une seule fois contre le pavé; je lui en fus reconnaissant.

L'équipage de la *Proserpine* passa bientôt au bas de la rampe; il se dirigeait vers les portes de Brest.

Une bande de musiciens, jouant de la vielle et de la cornemuse, le précédaient.

Maitre Pouliguen voulait de temps en temps se mêler aux rangs des matelots, mais les braves gens s'y refusaient, et, bon gré mal gré, il était porté sur le pavois. Quand cette troupe joyeuse eut cessé de défiler devant nous, nous continuâmes à nous diriger vers le cours d'Ajot, belle promenade d'où l'on domine toute la rade. Mais nous n'étions pas au bout de nos scènes brestoises. Comme nous montions la partie de la rampe qu'on pourrait comparer à la rue Vivienne, parce qu'elle est consacrée au commerce le plus brillant et aux étalages de toute espèce, nous vîmes la plupart des marchands sur leurs portes, faisant des paquets, les donnant à des apprentis et à des commissionnaires avec des signes d'impatience évidents.

— Allons, allons, disait maitre Caradeuc à son garçon, dépêche-toi; n'as-tu pas entendu le garçon? Porte-moi ça à bord de *la Sabine*, au lieutenant Ringard; trois paires de bottes, deux paires d'escarpins; à M. Marcel autant et quatre bottes de cirage. Voici le paquet des autres; va vite.

— Et votre compte ?  
— Va toujours, on le leur enverra plus tard !...

par le vote du budget, le sentiment du Corps-Législatif a une sanction. En cessant d'être théâtrale, la discussion deviendra plus pressante. C'est aux députés à tirer le meilleur parti possible de la situation présente, pour le loyal exercice de leur mandat.

On s'est demandé si la nomination de M. Rouher au ministère des finances avait un caractère définitif; M. Dréolle, en sa qualité d'écrivain officieux, explique cette situation de la manière suivante :

« La réunion dans une seule main des deux ministères d'Etat et des finances n'altère en rien, comme on a pu s'en convaincre par la lecture du décret du 19 janvier, le caractère essentiellement politique du premier de ces deux ministères.

» Quant au second, l'Empereur, en le confiant à l'homme d'Etat qui a joué un si grand rôle dans le mouvement des affaires publiques depuis quinze ans, soit comme auteur des grandes réformes commerciales, soit comme interprète éloquent de la politique impériale devant les Chambres, l'Empereur, disons-nous, ne fait que reconnaître l'importance qu'acquiescent plus que jamais les questions budgétaires.

» C'est le mot du baron Louis mis en pratique : La bonne politique fera de bonnes finances. »

Le *Times* considère le décret du 19 janvier comme une amélioration importante dans les institutions françaises, mais il ne peut croire que ce soit le dernier pas de la nation française vers la liberté et le progrès. Le *Times* regrette la suppression de l'Adresse et les limites mises au droit d'interpellation. Il loue le changement apporté au régime de la presse.

Le *Morning-Post* attribue le décret au désir de l'Empereur de faire partager la responsabilité de la politique générale aux grands corps de l'Etat et aussi à l'influence du tiers-parti. Le *Post* considère les changements effectués comme un pas vers le progrès. Il dit que la pratique du gouvernement constitutionnel et la liberté de la presse auront pour résultats la prospérité du pays et la consolidation de la monarchie.

Le gouvernement autrichien ne pouvait pas laisser sans réponse le discours prononcé samedi à Munich par le prince de Hohenlohe : l'Autriche s'attendait, dit la *Gazette de Vienne*, à ce revirement de la part de la Bavière, mais nous sommes persuadés que la cour de Vienne n'en a pas été moins affligée :

On mande de Vienne, le 21 janvier : « La *Gazette de Vienne*, parlant de la déclaration du prince de Hohenlohe à la Chambre des députés de Bavière, dit que cette déclaration ne contient rien d'inattendu. Elle repousse l'assertion du prince de Hohenlohe

qu'en Autriche l'élément allemand diminue à vue d'œil, et elle considère enfin comme n'étant pas encore résolue la question de savoir si le concours de la Bavière est assuré dès à présent et sans condition à toute guerre que la Prusse pourrait vouloir entreprendre. »

L'adresse Deak a reçu l'adhésion de plusieurs populations slovaques et allemandes ; il fallait s'y attendre :

On mande de Pesth, le samedi 19 janvier : « Le tavernicus et le comte Andrassy sont partis hier soir pour Vienne pour aller présenter à l'empereur l'Adresse de la Diète.

» Plusieurs communes slovaques et allemandes, ainsi que quelques *Obergespans-comitate* ont envoyé des Adresses de confiance à la gauche.

» Les municipes croates s'opposent également à la patente relative à la réorganisation militaire. »

Les réorganisations militaires, on le voit, ne sont guère goûtées par les populations.

Pendant que la Confédération du Sud est frappée d'impuissance par ceux-là même qui devraient la former, la Prusse mène bon train les affaires de la Confédération du Nord, qu'on peut considérer désormais comme fortement constituée.

Un télégramme de Berlin, du 21 janvier, annonce que le comité central pour les élections au Parlement a résolu de garantir aux libéraux prussiens qui seraient élus les frais de voyage et les indemnités que le gouvernement prussien refuse, comme on le sait, de prendre à sa charge.

Le même jour, 21 janvier, a eu lieu, au ministère d'Etat, une conférence des délégués des Etats du Nord dont l'adhésion au projet de Confédération présenté par la Prusse est, dit-on, désormais assurée.

Tantôt on fait des honneurs, tantôt on pourchasse comme une bête fauve, tour à tour combattant les Musulmans et amnistié par eux, Joseph Karam peut être appelé le Garibaldi du Liban. Sa dernière soumission n'a pas été acceptée par les autorités turques, et le voilà déjà à la tête de nouveaux révoltés :

« D'après des lettres de Beyrouth du 3 janvier, dit une dépêche d'Ancone, Joseph Karam, à la suite d'un conflit avec les gendarmes libanais, aurait réuni 300 hommes et se serait emparé de quelques villages. Dans tous ces villages, les insurgés ont arrêté les autorités turques. »

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Une première réunion en conseil des nouveaux ministres, a eu lieu sous la présidence de l'Empereur. Les trois ministres qui n'appartenaient pas au précédent cabinet sont en ce moment à Paris.

Les dispositions essentielles des deux projets de loi annoncés par la lettre impériale du 19 janvier, ne sont pas encore arrêtées. C'est donc prématurément que l'on a annoncé certaines modifications relatives aux règlements administratifs actuellement en vigueur pour la presse.

Les dernières nouvelles du Mexique disent que les troupes du général Mejia, renforcées de deux bataillons de chasseurs, ont pris l'offensive devant San-Luis-de-Potosi et battu les Juaristes près de Banos, leur enlevant artillerie et matériel de guerre. C'est la cinquième victoire remportée depuis peu de temps sur les dissidents par le général.

Le général Miramon avait pris le commandement d'un corps de troupes impériales, avec lesquelles il devait opérer dans l'Etat de Oajaca.

Le général Douay était arrivé de Mexico à Puebla, point fixé pour la réunion d'une partie de l'armée française. Il devait y rester jusqu'à la fin de janvier.

Les fortifications d'Orizaba venaient d'être achevées sous la direction d'ingénieurs français.

Pendant que la presse européenne interroge le télégraphe et discute pour savoir si les Mexicains vont, par un nouveau plébiscite, affirmer l'empire, l'empereur Maximilien fait ses... préparatifs de départ.

On lit, en effet, dans la *Presse*, de Vienne :

« Nous apprenons qu'une assurance maritime de 200,000 marcs banco a été effectuée, le 12 courant, à la Bourse de Hambourg, sur les effets de l'empereur du Mexique, qui ont été embarqués, à bord de la *Marie*, pour Raguse.

LE MARÉCHAL NIEL, MINISTRE DE LA GUERRE.

M. le maréchal Niel, que le décret d'hier appelle au ministère de la guerre, est l'un des officiers français les plus distingués, et peut-être le plus savant dans la science militaire.

Il appartient par sa naissance à cette contrée méridionale, si fertile en grands soldats, en héros, qui vit naître Bernadotte, Murat, Soult, Lannes, Bugeaud, Canrobert, Bosquet, pour ne parler que des plus modernes.

Stendhal attribuait, avec plus d'esprit que de raison, cette fertilité militaire à l'amour-propre excessif, à la vanité méridionale; laissons dire Stendhal.

Le maréchal Niel ne semble nullement d'ailleurs appartenir aux races méridionales. Il a dans les manières cette politesse exquise et sans affectation; dans le langage cette mesure de paroles exemple de verbiage; dans l'esprit, cette tournure sévère que l'on rencontre difficilement sur les bords bien connus de la Garonne.

Le maréchal Niel a su conquérir l'estime des

soldats, mais il n'est réellement bien apprécié que par les officiers, surtout par les officiers qui appartiennent aux corps savants, c'est-à-dire par les officiers de l'artillerie, de l'état-major et du génie.

C'est aux études approfondies qu'il a faites dans ce dernier art, que le nouveau ministre de la guerre doit son illustration. Aussi ne saurait-on lui contester le titre de premier ingénieur de l'armée française.

M. le maréchal Niel est né le 2 octobre 1802, dans la petite ville de Muret, près Toulouse.

L'un de ses oncles avait servi sous Napoléon I<sup>er</sup>; cet oncle, colonel du 12<sup>e</sup> chasseurs trente ans, se vit obligé de quitter le service peu après, à la suite d'une blessure à la tête qui nécessita la douloureuse opération du trépan.

Placé au lycée impérial de Toulouse, le jeune Niel y fit de fortes études et put, de bonne heure, se préparer à la carrière où tous les jeunes gens de cette époque brûlaient d'entrer et de se faire un nom.

En 1823, il sort de l'Ecole polytechnique avec l'un des premiers numéros; il est nommé sous-lieutenant du génie à Metz; lieutenant en 1827, capitaine en premier en 1835.

En 1836, il fut attaché à l'état-major du génie dans le corps expéditionnaire d'Afrique.

A l'assaut de Constantine, M. Niel se distingua particulièrement et mérita d'être félicité par le ministre de la guerre, qui lui confia la direction du génie dans la place nouvellement conquise.

En 1837, il fut nommé chef de bataillon, revint en France et fut incorporé dans le 3<sup>e</sup> régiment du génie.

Un an s'était à peine écoulé qu'il fut promu au grade de lieutenant-colonel, et six ans après colonel, en 1846.

En 1849, le colonel Niel fut nommé chef d'état-major du génie au corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Général de brigade peu après, il dirigea le génie pendant le siège de Rome. C'est lui qui sut résoudre le difficile problème d'amener les Romains à capituler sans trop endommager les monuments de la ville éternelle. Ce n'était pas chose facile. Il fallait à la fois faire assez de mal au peuple de Rome avec l'artillerie de siège pour lui montrer l'inutilité de la résistance et viser assez juste pour que les boulets n'atteignissent aucun des monuments nombreux de la ville.

Il atteignit ce double et difficile résultat. Le général Oudinot, pour lui donner un témoignage public de sa haute satisfaction, lui confia la mission d'aller à Gaète porter à Pie IX les clefs de Rome délivrée.

A son retour en France, le général Niel fut nommé tour à tour chef de service du génie au ministère de la guerre, membre du comité des fortifications, conseiller d'Etat.

daignent de s'informer du nom des acheteurs, et se contentent d'écrire sur leurs registres :

« Pour divers articles livrés à un lieutenant ou à un enseigne de vaisseau, tant, tel jour. »

Le fait m'est arrivé à moi-même.

Puis un ou deux ans s'écoulaient, personne n'est inquiet, capital et intérêt, tout sera intégralement acquitté.

— Vos marins, me dit mon ami, jouissent d'un privilège bien rare. Depuis les gros marchands jusqu'aux simples portefaix comme Jean-Marie, chacun ici leur fait crédit, tout le monde est à leurs ordres.

— Cela ne peut être autrement dans un port un peu actif; mais il faut s'avouer cependant, que Brest est celle de nos villes maritimes où les choses se font le mieux.

Une assez longue digression fut la conséquence du précédent énoncé, elle dura jusqu'au moment où nous abandonnâmes le quartier commerçant.

#### IV. — LE CHAMP DE BATAILLE, LE COURS D'AJOT.

Nous nous trouvons sur le champ de bataille, jolie place carrée, entourée d'arbres. Son centre était occupé par une estrade élevée de quelques marches et destinée aux musiciens de la marine et

de la garnison qui, chaque soir, à tour de rôle, viennent y donner la sérénade aux promeneurs. Toutes les bonnes d'enfants de la ville étaient réunies sur cette esplanade, car il faisait beau, et sous le ciel pluvieux du Finistère, il faut s'empresser de profiter des rares faveurs du soleil.

Là, Julien eut encore raison de faire une observation maritime; les petits garçons et même les petites filles ne jouaient ni au soldat, ni à la poupée, ils jouaient au vaisseau. L'estrade représentait un trois-ponts ennemi, à bord duquel un parti français montait à l'abordage.

Tous les petits combattants se servaient familièrement de termes et de commandements qu'ils paraissaient comprendre.

« Loffé! laisse arriver! gouverne droit debout au corps! en haut le monde! envoyé! amène le pavillon! amène, ou je te coule! »

Voilà quels étaient les mots que criaient à tue-tête ces voix enfantines; les cerceaux brisés étaient convertis en sabre d'abordage, les cordes à sauter étaient tendues en guise de câble. Enfin les Anglais demandaient grâce; le mouchoir de couleur qui figurait leur pavillon était attaché au bout d'une canne dont on était convenu de faire le mât, et le

blondin capitaine des assaillants arborait lui-même le drapeau français à la poupe.

Tout-à-coup le jeune vainqueur, qui semblait ivre de joie, s'écria : « Je suis JEAN BART! je vais passer mon inspection. »

Abordeurs et abordés se rangèrent alors tout autour de l'estrade, et l'amiral improvisé leur fit un discours patriotique et maritime, après lequel Julien et moi reprîmes notre promenade en riant.

Je conduisis mon compagnon dans la partie aristocratique, et conséquemment déserte, de la rue de la Rampe; je lui indiquai le bureau de la poste pour son usage particulier, puis après avoir passé devant une poudrière, nous arrivâmes sur le cours d'Ajot. A travers les grands arbres qui ombragent cette magnifique promenade, Julien aperçut enfin la mer et poussa une exclamation de joie. Nous sortîmes ensemble des allées pour nous poster sur une pelouse d'où l'on voit la plus grande partie de la rade.

J'étais résolu à ne rompre le silence que le second; en présence des grands spectacles de la nature, il faut respecter l'admiration des esprits enthousiastes. Je me fis un devoir de laisser à mon Parisien la virginité de ses impressions; or, c'était la première fois qu'il voyait se dérouler sous ses pieds les nappes

bleues de l'Océan, et par une heureuse disposition de l'atmosphère, la plus éclatante lumière rehaussait le point de vue.

Le cours d'Ajot est situé sur un rempart au bas duquel se développe une grève découpée en dentelures par l'effet des vents et des marées. Le petit hamau de Perstrein s'étendait à nos pieds; et au-dessus de ses toits et de ses cheminées fumantes, nous apercevions les eaux clapoteuses de la rade, qu'un léger souffle agitait mollement, de manière à les faire étinceler en paillettes sous les rayons du soleil. A notre droite, la baie s'élargissait, semblable à une plaine immense, et au milieu se dressaient les mâtures élancées des vaisseaux. Les flammes et les pavillons des bâtiments se balançaient au gré de la brise; cent barques, aux voiles bizarres, naviguaient sous les murailles crénelées de cette cité flottante. Dans le lointain, on distinguait les côtes rocailleuses du Plougastel et les clochers à fleches élancées des villages masqués par la côte.

Non loin de ce rivage, l'œil d'un pilote aurait reconnu quelques flots confondus avec la masse des terres. Le reste de l'horizon était formé par la longue presqu'île fortifiée qui sépare la rade de Brest du vaste golfe de Douarnenez. Du point où nous

En 1853, il fut promu au grade de général de division. Pendant la guerre faite à la Russie, le général reçut la mission de bloquer la Baltique et d'attaquer Bomarsund, qui fut pris grâce à la justesse de ses plans.

Nommé commandant du 4<sup>e</sup> corps d'armée pendant la guerre en Italie, le général se distingua particulièrement dans la grande bataille de Solferino. L'Empereur écrivit à l'Impératrice : « Le général Niel s'est couvert de gloire. » Cette gloire ne fut pas stérile, elle lui valut le bâton de maréchal.

Voilà les principales phases de la vie militaire du nouveau ministre de la guerre. Ajoutons que l'Empereur lui avait, depuis plusieurs années, confié l'un des grands commandements de l'Empire et qu'il l'avait envoyé dans son pays natal, à Toulouse.

Dans cette ville, le maréchal avait conquis plus qu'une estime banale; il s'était acquis une respectueuse sympathie qui s'adressait bien moins à ses épaulettes qu'à sa valeur personnelle et à son caractère aussi ferme que conciliant.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur a patiné dimanche, dans l'après-midi, sur le bassin gauche du jardin réservé des Tuileries. Sa Majesté a chaussé les patins vers deux heures, et ne les a quittés qu'après quatre heures.

M. Piétri, secrétaire de Sa Majesté, a patiné auprès de l'Empereur.

— On annonce, dit la *France*, que le gouvernement étudie un projet de sénatus-consulte qui aurait pour but de donner au Sénat des attributions en rapport avec la nouvelle réforme constitutionnelle, et qui lui permettrait de prendre une part plus large dans l'action législative.

— Un décret du 16 janvier 1867, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, fait cesser, dit l'*Etendard*, les pouvoirs extraordinaires délégués au maréchal Bazaine comme commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique.

— Des dépêches télégraphiques ont été envoyées au commandant de l'escadre anglaise stationnée à Malte, lui enjoignant de faire partir plusieurs bâtiments de guerre pour Beyrouth.

— On se préoccupe beaucoup, à Saint-Petersbourg, de l'état de la santé de M. le prince Gortschakoff, qui est très-ébranlée.

— Une dépêche de Saint-Nazaire, du 20 janvier, annonce que les paquebots auxiliaires de la Compagnie générale transatlantique *Tampico* et *Vera-Cruz* viennent de prendre la mer à destination du Mexique, où ils vont concou-

rir au rapatriement des troupes du corps expéditionnaire. La *Floride*, arrivé récemment en Loire avec un premier convoi, repartira à son tour le 30 courant, pour la même destination.

— On écrit de Privas, le 20 janvier :

« Nos anciens naturalistes avaient déjà nettement assigné à la chaîne des Cévennes son rôle physique à l'égard du reste de la France, en disant qu'elle était, avec le plateau de l'Auvergne, le principal point d'attraction atmosphérique du centre de la France, le grand réservoir neigeux destiné à alimenter les fleuves et les rivières qui glissent sur ses pans inclinés et arrosent les parties les plus fertiles du pays. Jetez un coup-d'œil sur une carte de France, et vous verrez de quelle importance est le rôle des Cévennes par le nombre des cours d'eau qui en sortent, depuis le fleuve de la Loire jusqu'à la rivière d'Ardeche.

» Mais ce n'est pas pour faire de la haute spéculation scientifique que j'ai pris la plume aujourd'hui, et, après cette brève indication destinée à faire réfléchir ceux qui ne comprennent pas pourquoi la neige est tombée en si grande abondance, je me hâte de vous donner un rapide aperçu des événements atmosphériques de ces jours derniers dans l'Ardeche.

» De dimanche à vendredi, la neige est tombée presque sans interruption sur les hauteurs des Cévennes ardéchoises et dans une partie de la vallée du Rhône.

» Au Pouzin, sur le passage du chemin de fer de Lyon à Privas, on a eu en rase campagne 1 mètre et plus de hauteur.

» Sur la chaîne du Coiron, qui coupe en deux le département, il y en a eu, en certains endroits, 2 et 3 mètres.

» Enfin, sur les hauteurs des Cévennes, on parle de 8 à 10 mètres, mais il est probable qu'il y a quelque exagération. Ce qui est certain, c'est que la grand'route du Rhône au Puy est complètement obstruée. On écrit de Maures qu'il faudrait le travail de soixante hommes pendant dix jours pour ouvrir un passage.

» Et comme, dans ces hautes régions, la neige persiste fort longtemps, souvent jusqu'à la fin de mai, il est à craindre que les opérations annuelles du tirage au sort subissent de ce côté un ajournement forcé.

» Un épisode tragi-comique est arrivé dans la nuit du 14 au 15 à la diligence partie d'Aubenas, à 8 heures du soir, pour Montelimar. Elle arrivait à 11 heures du soir non loin de St-Jean-le-Centenier, la tourmente était tellement intense que force fut au postillon de dételé les trois chevaux de sa voiture; pendant qu'il en conduisait un en le tenant par les naseaux, les deux autres, aveuglés par la neige, s'égarèrent dans les champs.

» De son côté, le conducteur informait les

voyageurs que la diligence était dans une courge d'où elle ne pouvait sortir sans renfort; il les invitait donc à faire une centaine de pas à pied pour rejoindre une auberge. Tous s'empressèrent d'accepter une proposition que d'ailleurs ils ne pouvaient guère refuser, sauf une grosse nourrice qui ne goûta pas l'offre, son poupon, dit-elle, supporterait mal la tourmente et elle-même craignait d'être embarrassée de ses jupons. Bref, elle se trouvait assez chaudement et préféra passer la nuit dans la voiture! on la laissa!!

» Aussitôt que le jour parut, on se mit en quête de la diligence mais elle avait disparu; après deux heures de recherches, le postillon sentit les bâches sous ses pieds. La diligence était ensevelie sous les neiges. L'anxiété de ces braves gens est plus facile à comprendre qu'à décrire. Aussitôt on procéda au sauvetage, leur émotion ne fut pas de longue durée.

» Le poupon dormait du sommeil le plus calme, quant à la nourrice... elle mangeait tranquillement une pomme!!

— C'est faire plaisir aux amateurs d'asperges, de fraises et de raisins de table, en appelant leur attention sur l'établissement de M. LEBEUF, horticulteur, à Argenteuil. (Voir aux annonces).

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche dernier, les notables commerçants de la ville de Saumur se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, pour procéder à l'élection de deux juges au tribunal de commerce et de deux juges-suppléants :

M. Mulot (Auguste-Jules), négociant à Saumur, déjà juge-suppléant, a été nommé juge, en remplacement de M. Barbin (Adolphe), nommé juge, non acceptant.

M. Grillaud, dit Laroche, négociant à Saumur, juge-suppléant, a également été nommé juge, en remplacement de M. Gratien (Armand), démissionnaire.

MM. Lambert (Eugène) et Jagot (Charles), négociants, ont été nommés juges-suppléants aux lieu et place de MM. Mulot et Grillaud, dit Laroche.

On ne se souvient pas dans notre ville d'avoir vu un verglas aussi épais que celui qui a couvert nos rues et tout le pays pendant les journées de lundi et mardi. Il n'avait pas moins de 0,01 centimètre d'épaisseur; en plusieurs endroits les patineurs se sont exercés dans les rues, les cours et les places.

Les chutes, avons-nous dit, ont été nombreuses, et plusieurs bien funestes. Un bras, une jambe, ont été cassés. Le sieur Guiocheau, est tombé à la renverse, vis-à-vis l'hôpital militaire, et s'est fait une profonde blessure à la tête. Il a été introduit aussitôt à

— Non, non, la *Cornaline* n'est pas si haut mâtée. Je croirais plus volontiers que c'est la *Merveilleuse*, qui est partie de Toulon le mois dernier, d'après ce que nous ont appris les feuilles publiques.

— Pas davantage. Ce bâtiment n'a jamais été armé à Toulon. A la coupe de sa voile, je vous réponds que c'est un navire de l'Océan.

Un vieux militaire en retraite, que je savais être père d'un élève de marine de mes amis, s'approcha poliment alors de ces messieurs.

— Ce bâtiment, leur demanda-t-il, ne pourrait-il pas être la *Thisbé*? Je vous serai bien obligé de me dire s'il est inutile que j'aie m'en informer plus positivement à la pointe des signaux.

— La *Thisbé*! s'écrièrent les marins. Mais, oui, monsieur, c'est fort possible. Corvette de premier rang, à batterie couverte.

— Haute sur l'eau, armée à Rochefort, arrivant du Brésil, sous les ordres de Saint-Armand.

— A la manière dont elle manœuvre, j'aurai dû le reconnaître. Voyez-vous, messieurs, comme elle cargue ses cacatois et perroquets dix fois trop tôt.

Le vieil officier d'infanterie ne voulut pas en entendre plus long et remercia les marins. Reprenant alors le bras de sa fille, jeune personne de seize à

l'hôpital, où il a reçu les soins que nécessitait son état. Sa vie est en danger.

Le vent est revenu au midi, la température s'est considérablement adoucie, et tout fait espérer que les jours les plus durs de la saison sont passés.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Dimanche au soir, vers neuf heures, des personnes passant sur la place Copif, devant l'orifice du canal servant d'égout, entendirent des cris plaintifs comme ceux d'un enfant. Aussitôt l'alerte est donnée et vingt bras armés de barres de fer et de leviers essaient de soulever l'énorme pierre fermant l'orifice de l'égout. Un grand nombre de curieux s'assemblent autour des travailleurs et attendent, malgré le froid glacial, le résultat du travail. Au bout d'une demi-heure, la pierre est descendue et soulevée; un des travailleurs descend dans le canal, et, après quelques secondes, il en remonte tenant sur ses bras un... tout petit chien, parfaitement vivant et ne demandant qu'à vivre.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Par décrets insérés au *Moniteur* sont nommés : grand référendaire du Sénat, M. Ferdinand Barrot; sénateurs : MM. Chaix-d'Est-Ange, Quentin-Banchard, le marquis de Lisle de Siry. Par un autre décret, M. Chaix-d'Est-Ange est nommé secrétaire du Sénat.

New-York, 5 janvier. — Maximilien a publié un décret divisant l'armée impériale en trois corps sous les ordres de Miramon, de Marquez et de Mejia. Il a alloué des fonds pour le rapatriement des troupes belges et autrichiennes.

Une allocution récente de Maximilien exprime les regrets que lui cause l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Mexique.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## L'AMPHITRITE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PÊCHES FLUVIALES ET MARITIMES (à responsabilité limitée)

CAPITAL : 1.500.000 francs.

Divisé en 5.000 actions de 500 fr. l'une, sur lesquelles 125 fr. seulement sont appelés 50 fr. en souscrivant; 75 fr. à la clôture de la souscription.

Conseil d'administration :

MM.

Baron de Ravinel \*, député au Corps-Législatif, vice-président du Conseil général des Vosges, président;

Bécourt \*, ancien administrateur des chemins de fer de la Loire, propriétaire à Fécamp;

étaient placés, on ne pouvait voir le goulet, de sorte que la baie avait l'aspect d'un grand lac.

Julien finit par le remarquer.

— Montre-moi donc, me dit-il, la porte de l'Atlantique, la route des grandes Indes.

Je souris à cette exclamation et lui fis faire quelques pas en avant.

— Regarde là-bas, ne vois-tu point une voile blanche qui vient vers nous par ce canal réservé entre deux hautes terres. C'est un navire qui arrive peut-être de la Martinique ou des Indes, et dont l'équipage salué avec ivresse les grands arbres qui nous ombragent et les vieilles tours du château fort que nous traverserons tout-à-l'heure.

Julien sourit à son tour.

— Quoi! dit-il, c'est par cette espèce de boyau que nos escadres doivent passer pour voler sur les mers!

— Voilà précisément, ajoutai-je, ce qui fait le mérite de notre rade; si son ouverture était plus large, elle ne présenterait plus un abri sûr aux navires qui y sont au mouillage. Le goulet laisserait un libre passage aux vents du sud-ouest. Des sinistres fréquents en résulteraient. D'ailleurs, le détroit n'est pas si étiqué que tu pourrais le croire; mais

que dirais-tu si je t'apprenais que les rochers et la nature des courants ou du fond obligent à faire route par une petite partie de ce pertuis connue de nos pilotes, et la seule route possible en raison de l'état de la marée.

Julien ne répondit pas de quelques instants; son attention s'était dirigée tout entière vers un bâtiment qui entrait.

Autour de nous se trouvaient quelques officiers de marine, qu'il était aisé à un Breton de reconnaître pour tels, bien qu'ils fussent vêtus en bourgeois; mais tous portaient le pantalon et la redingote bleue, et le ruban rouge à la boutonnière; aucun d'eux n'avait de moustaches; la plupart étaient un peu voûtés comme des gens qui ont longtemps l'habitude de se tenir courbés dans les batteries et les entreponts. Leurs longues-vues dont ils se servaient pour examiner les mouvements des navires et leur conversation ne pouvaient, du reste, laisser aucun doute.

— Vent de travers, messieurs; beau temps pour entrer comme pour sortir, dit l'un d'eux.

— Quelle peut être cette voile?

— La *Cornaline*, sans doute; on l'attend depuis un mois.

dix-sept ans, qui l'attendait à quelques pas, il se dirigea avec émotion vers le château-fort de Brest. Au-delà se trouvait le pavillon des signaux.

Cet épisode, auquel les faiseurs de commentaires n'avaient prêté qu'une attention fort médiocre, tout absorbés qu'ils étaient de leurs observations maritimes, cet épisode fut sorti de son extase; il rentra dans la vie réelle par une transaction brusque, mais douce, et jeta sur moi un regard éloquent.

— Suivons-les, répondis-je en songeant que moi aussi j'avais été bien des fois attendu avec anxiété au même endroit, et que bien des fois, sans doute, les hypothèses hasardées des flâneurs ordinaires du cours d'ajot avaient induit en erreur des cœurs aimants qui espéraient mon retour.

(La suite au prochain numéro.)

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies.

**Allard-Pestel**, président de l'Union des Restaurateurs pour l'approvisionnement des Huitres ;  
**Thieullent**, propriétaire, maire de Sainte-Adresse (près le Havre) ;  
**A. Chevreau** \*, ancien chef d'exploitation de chemins de fer ;  
**De Juvigny**, propriétaire ;  
**Henri de Pène** \*, propriétaire ;  
**E. Matenas** \*, administrateur-directeur.

Notaires de la Société :

Paris, **M. Prestat**, rue de Rivoli ;  
 Havre, **M. Marcel**.

Le but de la Société est la pêche et le commerce des poissons de mer et de rivière, des huitres et des crustacés.

L'importance de ce commerce est reconnue par tous ; développé sur une plus vaste échelle et avec des moyens nouveaux, il est appelé à rendre les plus grands services à l'alimentation générale.

Les opérations qui serviront de début à la Société seront en première ligne le commerce des huitres. Leur prix est depuis quelque temps des plus élevés, par suite de l'épuisement des bancs sur le littoral français.

La Société vient remédier à ces graves in-

convénients : 1° par un décret royal obtenu du gouvernement espagnol qui lui confère, à titre de privilège, le droit exprès de pêche et d'exportation des poissons, huitres et crustacés sur les côtes d'Espagne ; 2° par la diminution qui en résultera sur le prix des huitres, poissons et crustacés, rendus en abondance sur les marchés français à un prix d'au moins vingt pour cent au-dessous du cours.

D'après les calculs les plus exacts, le prix de revient sera de 55 fr. le mille, ou 3 fr. 50 c. le cent, ou 5 fr. 25 c. la bourriche de 150 huitres, que la Société se propose de vendre à raison de 8 fr., au lieu de 12 fr., prix actuel.

D'après les demandes actuelles, en n'acceptant que la vente de 500 bourriches par jour, et ce pendant 200 jours, on arrive au chiffre de 100,000 bourriches, calculées seulement à 2 fr. de bénéfice net par bourriche, on obtient un bénéfice de..... 200,000 fr.  
 Déduisant intérêt et frais..... 97,500

Donc un bénéfice de..... 102,500  
 Réserve, 10 0/0..... 10,250  
 Reste à partager à titre de dividende..... 92,250  
 Soit, sans intérêt, par action. 25 fr. 06 c.  
 Avec l'intérêt sur le capital versé à 5 0/0..... 29 fr. 31 c.

Ces résultats n'étant produits que par l'opération spéciale des huitres, on doit comprendre que la Compagnie augmentera ses bénéfices dans une grande proportion par la pêche des poissons et des crustacés (homards et langoustes) qui forment les deux branches de son exploitation.

La souscription est ouverte du 16 au 31 janvier.

ON SOUSCRIT :

A Paris, à la Banque de Crédit international, 49, rue Le Peletier ;

Au Havre, chez MM. Ch. Dubois et C<sup>ie</sup>, banquiers,

Et en province, chez les banquiers-correspondants.

N. B. — Les intérêts et dividendes seront payés chez les banquiers correspondants où auront été reçues les souscriptions. (51)

BULLETIN FINANCIER.

Après des fluctuations et des incidents divers, des cours en hausse et en baisse, tour à tour perdus et rattrapés, l'hésitation domine aujourd'hui complètement le marché.

Le 3 0/0 a ouvert à 69. 50. Après avoir touché 69.25 et repris 69.57 1/2, il finit à 69.30, en baisse de 15 centimes sur samedi.

L'italien a dans de plus larges proportions suivi

les oscillations de la Rente. Après avoir ouvert à 54.85, il est tombé à 54.50 pour reprendre ensuite de 54.75 à 54.80.

Le Mobilier est très-ferme ; on le tient de 498.75 à 495. Un réveil de cette valeur ne surprendra personne.

Le Comptoir d'escompte est comme samedi, à 773 ce qui est de bon augure, car la plupart des valeurs ont baissé. Au comptant il est coté 850 ; le dépôt est donc d'à peu près 53 fr.

Le nouvel Emprunt espagnol, malgré les manœuvres auxquelles il a été en butte, conserve la prime qu'il a faite en Bourse.

La Société d'études et de construction des chemins de fer départementaux et d'intérêt local a pour but, ainsi que son titre l'indique, de favoriser la construction du troisième réseau.

Les parts d'intérêt et de fondateur de 5,000 fr. chacune, au nombre de 60, composant la première série, sont presque toutes souscrites. On ne verse que 1,000, et il est plus que probable qu'aucun autre appel de fonds ne sera fait sur ces titres privilégiés qui offrent aux hommes spéciaux de France, non seulement un placement sûr et lucratif, mais encore des positions honorables et rémunérées, en leur permettant de devenir, selon leurs capacités, des directeurs, ou des administrateurs de lignes à créer. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du 21 janvier courant,

La dame Louise Duveau, femme de Jacques Leroy, débitante de vins, demeurant à Saumur,

A formé contre son mari, par devant le tribunal civil de Saumur, une demande en séparation de biens, et a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué à Saumur, sur cette demande.

Ladite dame agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, à elle accordée, en date du 16 décembre 1866.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 24 janvier 1867. (57) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

Par exploit de Mangonneau, huissier à Doué-la-Fontaine, du 22 janvier courant,

La dame Marie Girault, femme de Gustave Sanzay, boulanger, demeurant à Douces,

A formé contre son mari, par devant le tribunal civil de Saumur, une demande en séparation de biens, et a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué à Saumur, sur cette demande.

Ladite dame agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, à elle accordée, en date du 16 décembre 1866.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 23 janvier 1867. (58) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié à Saumur, Grande-Rue, n° 10.

D'un exploit du ministère de Vallier, huissier à Saumur, en date du vingt-et-un janvier mil huit cent soixante-sept, enregistré, il appert : que dame Léonie-Hortence Picard, épouse de M. Louis Artif, marchand de bois, demeurant à Saumur, rue de la Maremaillet, a formé contre son mari et contre M. Cormery, syndic de la faillite dudit sieur Artif, sa demande en séparation de biens, et que M<sup>e</sup> Poulet, avoué à Saumur, est constitué pour ladite dame pour sa demande.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué soussigné.

Saumur, le vingt-deux janvier mil huit cent soixante-sept. (56) POULET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MUREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Mureau, débitant de vins à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mercredi 30 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON. (59)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Une MAISON, et 1 hectare 24 ares de terre affîée et pré, à la rue Juive, commune de Villebernier. S'adresser audit notaire. (27)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En un ou deux lots,

UNE PROPRIÉTÉ

A la Croix-Verte,

Composée de maison sur la rue, n° 65, jardin avec bâtiment et pièce d'eau, le tout contenant 33 ares, joignant l'ancienne route d'Angers et l'ancien lit de la Loire. S'adresser audit notaire. (38)

CLASSE DE 1866.

Plusieurs pères de famille ont formé, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, une bourse pour l'exonération du service militaire.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

A VENDRE

En totalité ou en partie,

UN VASTE IMMEUBLE

Situé à Saumur, rue Beaurepaire, appartenant à la famille RAGUIDEAU, contenant en totalité 16 ares 60 centiares, avec une façade considérable sur ladite rue, composé d'écuries entièrement neuves, précédemment occupées par l'Ecole de cavalerie, et d'une maison occupée par M. Combier.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (36)

TROIS MAISONS A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

JOLIE HABITATION

Située près la nouvelle église de Bagneux,

Composée de cinq chambres à feu et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes ;

Le tout, en un seul tenant, est actuellement occupé par M. Boutard. S'adresser, pour les renseignements, à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 45. (621)

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch. S'adresser à M<sup>lle</sup> TESSIÉ. (415)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Fraichement restaurée,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (612)

FOURS A CHAUX

DE DAMPIERRE.

AVIS

Les fours à chaux de M. de Richaudeau sont ouverts, et fonctionnent tous les jours.

S'adresser sur les lieux à M. L. CHIVERT, ou à Saumur, Levée d'Enceinte, 41. (28)

AVIS

Les négociants et marchands de Saumur sont informés qu'ils ne devront rien vendre au sieur LETOURNEAU, musicien à Saumur.

Aucune dette contractée par lui ne sera soldée. (55)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ASPERGES D'ARGENTEUIL, FRAISIERS ET VIGNES.

**Asperges.** — Les asperges d'Argenteuil sont les plus productives, les plus grosses (il y en a qui portent 18 centimètres de circonférence), les meilleures de toutes celles connues. Elles ont obtenu près de 100 médailles et premiers prix aux expositions horticoles, en France et à l'étranger. On les plante sans engrais, sans défoncement, sans transport de terre (voir la brochure : *Les Asperges, les Fraises et les Vignes*, 1 vol. in-18, avec 25 gravures, 1 fr. 50 franco par la poste).

**Fraisières.** — Collection des 150 meilleures variétés de fraisières de race américaine, anciens et nouveaux, et de 10 variétés de fraisières européens, dits des Quatre-Saisons, à gros fruits charnus et parfumés (quelques variétés de fraisières américains produisent des fruits qui pèsent de 25 à 60 grammes).

**Vignes.** — Collection de 60 variétés de raisins de table, à commencer par les Chasselas de Fontainebleau, doré, Napoléon, etc., Morillon hâtif, Muscat hâtif, rouge, noir, blanc, Alicante, Frankental et autres.

**Catalogue.** — Pour se renseigner, demander franco le Catalogue général et descriptif qui est envoyé franco. — Ecrire à M. V.-F. LEBEUF, horticulteur à Argenteuil (Seine-et-Oise). (00)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 JANVIER.			BOURSE DU 23 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 15	»	»	68 90	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 70	»	»	98 80	»	10
Obligations du Trésor. . . . .	463 75	»	1 25	463 75	»	»
Banque de France. . . . .	3600	»	»	3595	»	5
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1430	»	10	1422 50	»	7 50
Crédit Foncier colonial. . . . .	557 50	»	»	557 50	»	»
Crédit Agricole. . . . .	600	»	»	600	»	»
Crédit industriel. . . . .	645	»	10	645	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	502 50	»	»	500	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	820	»	5	812 50	»	7 50
Orléans (estampillé). . . . .	900	»	3 75	905	»	5
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1182 50	»	5	1180	»	2 50
Est. . . . .	542 50	»	1 25	540	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	906 25	»	»	910	»	3 75
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	568 75	2 50	»	565	»	3 75
Ouest. . . . .	583 75	3 75	»	582 50	»	1 25
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1595	»	10	1600	»	5
Canal de Suez. . . . .	355	»	5	352 50	»	2 50
Transatlantiques. . . . .	446 25	»	»	452 50	»	6 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	54 90	»	15	54 90	»	»
Autrichiens. . . . .	388 75	3 75	»	385	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	385	»	3 75	390	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	92	»	1	93	»	1
Romains. . . . .	100	»	»	100	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	300	3 75	»	300	»	»
Saragosse. . . . .	132	»	3	135	»	3
Séville-Xérès-Séville. . . . .	44	»	»	43	»	1
Nord-Espagne. . . . .	120	2 50	»	117 50	»	2 50
Compagnie immobilière. . . . .	376 25	3 75	»	370	»	6 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	313	»	»	312 75	»	»
Orléans. . . . .	307 25	»	»	307 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310	»	»	306 25	»	»
Ouest. . . . .	306	»	»	306	»	»
Midi. . . . .	306	»	»	306	»	»
Est. . . . .	308 25	»	»	309 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
 En mairie de Saumur, le